

## COMMUNE DE

## 07590 ST ETIENNE DE LUGDARES

## Séance du 17 avril 2021 à 8 heures 30

Le 17 avril 2021 à 08 heures 30, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont retrouvés dans la salle de la mairie de Saint Étienne de Lugdarès sous la présidence de Madame Françoise BENOIT, Maire.

Présents : Madame Françoise BENOIT, Monsieur Cyril MALLET, Madame FALGON Élisabeth, Monsieur DARBOUSSET Henri, Monsieur Grégory MICHEL, Monsieur Dominique TEYSSIER, Monsieur Thierry JOUVE, Madame Nadège BARE

Absent : Monsieur Gaëtan TERME

Excusés : Messieurs Sébastien DURHONE et Benjamin SUBLIME

Procurations : Monsieur Sébastien DURHONE à Madame Françoise BENOIT  
Monsieur Benjamin SUBLIME à Monsieur Cyril MALLET

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry JOUVE

-----

1) **Examens et votes des comptes de gestion et administratifs des différents budgets :**

- Madame le Maire présente au Conseil les résultats de l'exercice 2020 du :
- **Budget général** avec un résultat excédentaire de 50571.93€ pour la section d'investissement et un résultat excédentaire de 90294.54€ pour la section de fonctionnement, soit un total positif de 140866.47€.
- **Budget du patrimoine immobilier locatif** avec un résultat excédentaire de 63232.98€ pour la section d'investissement et un résultat excédentaire de 344038.13€ pour la section de fonctionnement, soit un total positif de 407271.11€.
- **Budget eau** avec un déficit de 22582.38€ pour la section d'investissement et un résultat positif de 62.24€ pour la section de fonctionnement, soit un total déficitaire de 22520.14€
- **Budget de la chaufferie bois** avec un déficit de 12816.23€ pour la section d'investissement et un résultat excédentaire de 3499.32€ pour la section de fonctionnement, soit un total négatif de 9316.91€.
- **Budget des énergies renouvelables** avec un résultat égal à 0 pour la section d'investissement et un résultat excédentaire de 17683.89€ pour la section de fonctionnement, soit un total positif de 17683.89€.
- **Budget du lotissement** : pas de mouvement sur l'exercice.

Ces résultats sont adoptés à l'unanimité.

2) **Affectations des résultats :**

- M Cyril MALLET, 1<sup>er</sup> adjoint, présente les résultats des comptes administratifs et les propositions d'affectations :
- **Budget général** : le besoin total de financement étant de 325756.47€, considérant l'excédent de fonctionnement, il est proposé d'affecter cette même somme au compte investissement. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 4912.23€
- **Budget patrimoine** : le besoin total de financement étant de 277628.32€, considérant l'excédent de fonctionnement, il est proposé d'affecter cette même somme au compte investissement. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 815140.34€
- **Budget eau** : l'excédent de financement étant de 55430.08€, considérant l'excédent de fonctionnement, il est proposé d'affecter cette même somme au solde d'exécution d'investissement reporté. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 27014.47€

- **Budget chaufferie bois** : l'excédent de financement étant de 19497.49€, considérant l'excédent de fonctionnement, il est proposé d'affecter cette même somme au solde d'exécution d'investissement reporté. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 4152.26€
- **Budget des énergies renouvelables** : il est proposé d'affecter la somme de 35500.08€ en excédent de fonctionnement reporté.

Ces affectations de résultats sont acceptées à l'unanimité.

### 3) Vote du taux des taxes locales :

- Le maintien des taux des taxes locales est adopté à l'unanimité

### 4) Subventions du budget Patrimoine immobilier locatif aux budgets général et chaufferie :

Madame le Maire explique au Conseil municipal que le budget de la chaufferie bois connaît des difficultés de trésorerie et qu'il est difficile d'équilibrer le budget général. En parallèle, le budget du patrimoine immobilier locatif est largement excédentaire. Cette situation s'explique en grande partie par une mauvaise ventilation des factures sur les différents budgets, le budget général supportant des dépenses qui auraient dû être imputées sur le budget du patrimoine. De plus la facturation du réseau chaleur au bénéfice du budget de la chaufferie bois paraît depuis, plusieurs années, mal établie. En effet, les compteurs n'étant pas relevés, les factures sont certainement sous évaluées et par ailleurs toujours calculées à partir des estimations établies en 2015 et non à partir du coût réel de fonctionnement de la chaufferie. Enfin, le budget du patrimoine n'a pas reversé les frais de chauffage des 5 logements alimentés par la chaufferie depuis 2018. Dans ces conditions, Madame le Maire propose que le budget du patrimoine immobilier locatif verse deux subventions, l'une de 20 000 € au budget chaufferie et l'autre de 225 840 € au budget général.

Le Conseil municipal,

Considérant la mauvaise répartition des dépenses par budget,  
 Considérant la sous-évaluation des factures du réseau chaleur,  
 Considérant que le budget du patrimoine n'a pas reversé les frais de chauffage au budget de la chaufferie depuis plusieurs années,  
 Vu les excédents dégagés par le patrimoine immobilier locatif,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser en 2021 :

- une subvention de 20 000 € au budget de la chaufferie bois
- une subvention de 225 840 € au budget général,

prises toutes deux sur le budget annexe du patrimoine immobilier locatif.

### 5) Votes des différents budgets prévisionnels 2021 :

- **Budget général** : il est prévu 1 005 356 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.  
En investissement, il est envisagé 968903.47€ de dépenses et recettes
- **Budget du patrimoine immobilier locatif** : il est prévu 1 502 930.34 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.  
En investissement, il est envisagé 1 644 749.66 € de dépenses et recettes
- **Budget eau** : il est prévu 130 839.03 € en dépenses et recettes de fonctionnement.  
En investissement, il est envisagé 117 419.11€ de dépenses et recettes
- **Budget chaufferie** : il est prévu 130 152.51 € en dépenses et recettes de fonctionnement.  
En investissement, il est envisagé 37 500€ de dépenses et recettes
- **Budget des énergies renouvelables** : il est prévu 66 500.08 € en dépenses et recettes de fonctionnement.  
En investissement, il est envisagé 36 500€ de dépenses et recettes

- **Budget du lotissement** : il est équilibré à hauteur de 284 201.25€ en section de fonctionnement et en section d'investissement.
- Le conseil approuve l'ensemble des budgets à l'unanimité, sauf 2 abstentions de Messieurs Dominique TEYSSIER et Henri DARBOUSSET pour le vote du budget principal

#### 6) **Amortissements** :

- Les amortissements sont obligatoires pour les budgets à caractère industriel et commercial, et certains doivent être appliqués pour le budget général. Il convient donc de fixer la durée de ces amortissements selon le type de travaux, d'études, d'acquisition de matériel. Le conseil fixe à l'unanimité les durées d'amortissement suivantes :
  - Budget chaufferie :
    - 30 ans pour les constructions (chaufferie)
    - 15 ans pour les équipements
  - Budget énergies renouvelables
    - 15 ans pour les installations (panneaux photovoltaïques)
  - Budget eau et assainissement :
    - 30 ans pour les travaux
  - Tous budgets :
    - 5 ans pour les frais d'études
    - 15 ans pour les fonds de concours
- Il est précisé que les durées d'amortissements des subventions s'aligneront sur celles des travaux.

#### 7) **Contribution UDCCAS** :

- Le conseil ne donne pas suite à ce point de l'ordre du jour qui relève de la compétence du CCAS et non de la commune

#### 8) **Demandes de subventions** :

- L'association Sportive de Football de Labastide a remis le nombre de joueurs licenciés habitant la commune, la subvention sera donnée comme décidée lors de la réunion du Conseil Municipal du 17 mars 2021 à hauteur de 20€/participant de notre Commune
- L'Association des Boules de Labastide a également fourni le nombre de licenciés habitants la commune. La subvention est octroyée dans les mêmes conditions que celle remise pour le club de foot.

Devant la possible multiplication de telles demandes, le conseil envisage pour l'année prochaine que les subventions aux associations extérieures à la commune ne soient attribuées qu'aux écoles accueillant les jeunes mineurs de la commune.

#### 9) **Demande des parents d'élèves pour un local de stockage** :

- Ce lieu sera défini après visite du bâtiment accueillant l'école.

#### 10) **Assurances risques statutaires**

Le Conseil décide de confier au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale la négociation d'un contrat de groupe afin d'obtenir de meilleures conditions pour l'assurance des risques statutaires.

#### 11) **Questions diverses** :

- En lien avec le budget, le conseil décide à l'unanimité de mettre un terme à l'abonnement liant SVP conseils à la mairie. Ce service onéreux n'étant pas utilisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

A St Etienne de Lugdarès, le 24 avril 2020

Mme le Maire,  
Françoise BENOIT